

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six novembre deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/10/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUT.

EXCUSES : Samantha BARRAUD (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Michel PARVY (a donné procuration à Alain DARBON).

ABSENT : Jean-Claude DECOUT, Dominique MARQUET, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-145 : MUSIQUE – MODIFICATION GRILLE TARIFAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-112 approuvant le mode de gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Vu la délibération 2013-086 du 30 mai 2013 approuvant la modification de la grille tarifaire de l'Ecole de Musique

Monsieur le Président propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire qui sera appliquée à compter de l'année d'enseignement 2014-2015.

Monsieur le Président soumet, au vote du Conseil, la grille tarifaire en euros, suivante :

	CC Noblat (*1)	Extérieur (*2)
Ateliers groupe – Percussion	165	295
Atelier chant « Musiques actuelles » – 8 jours de formation	90	130
Atelier instrument « Musiques actuelles » – 6 jours de formation	55	75
Atelier « Musique ensemble » - Registre Classique - Harmonie	12	17
Ateliers groupe - Eveil Musical	165	295
Solfège (FM)	90	165
FM + Instrument ou batterie - de 18 ans (au 01/09/N)	260	600
FM + Instrument ou batterie 18 ans et + (au 01/09/N)	315	600
2ème instrument en +	185	350
FM + Instrument ou batterie 2ème élève et plus de la famille (1)	245	550
FM + Instrument ou batterie 3ème élève et plus de la famille (par élève) (1)	185	350

(*1) : tarifs appliqués aux personnes habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat

(*2) : tarifs appliqués aux personnes habitants en dehors du territoire de la Communauté de Communes de Noblat

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Décide d'appliquer les tarifs, annuels, conformément au tableau ci-dessus,

Décide que ces tarifs annuels seront perçus de façon trimestrielle, pour un tiers au mois de décembre, pour un tiers au mois de mars et le solde au mois de juin de l'année d'étude et d'apprentissage.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013-086

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 18. M. 14

Publié ou notifié

Le : 19. M. 14

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MUSIQUE - MODIFICATION GRILLE TARIFAIRE

Date de transmission de l'acte : 18/11/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2014

Numéro de l'acte : 2014-145 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20141106-2014-145-DE

Date de décision : 06/11/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires